

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-762060

Mle 07691

129868

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)  
Matricule : 07691

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ABDEL KADIR Hossine

Date de naissance : 26/06/1965

Adresse : Casablanca

Capitale

Res. MAROIS

Tél. : 06 97 10 80 78

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DI LAGLAOUI BAKHIYI Mohamed  
Dermatologue  
11 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tél. 05.22.20.78.25

Cachet du médecin :

Date de consultation : 14/09/22

Nom et prénom du malade : Abdelkadir Hossine

Age : 57

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : DERMATOSE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS

16 SEP. 2022

ACCUEIL

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/12/2012	Ex	1	300 m	DRAGAU INP: 001080393 Ben Abdellah - Casablanca 11 Rue Alia Ben Abdellah - Casablanca Tél: 05 22 20 78 25
	LC22	1	500 m	DRAGAU INP: 001080393 Ben Abdellah - Casablanca 11 Rue Alia Ben Abdellah - Casablanca Tél: 05 22 20 78 25

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

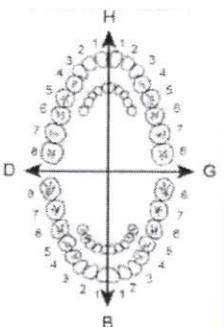
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

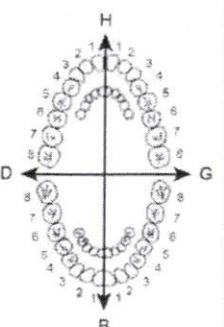
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### Q.O.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	26533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

**Docteur LAGLAOUI B. Mohamed**

**Spécialiste des Maladies de la peau  
et du cuir chevelu**

**Maladies sexuellement transmissibles**

**Esthétique ; Laser , Botox**

**Comblement des rides**

**Ancien attaché des hôpitaux de France**



**الدكتور الكلاوي باخي محمد**

**اختصاصي في أمراض الجلد**

**و الشعر و الأمراض التنسالية**

**خريج كلية الطب بتور - فرنسا**

**خبير محلف لدى المحاكم**

**علاج بالليزر، التجميل**

**علاج التجاعيد**

**Casablanca, l'ORDONNANCE MEDICALE**

Casablanca Le, 14/09/2022

Monsieur ABDELKARIM HOUSSINE

**- CICAPLEX SOSKIN**

2 APPLICATIONS/J 8J

Dr LAGLAOUI BAHHIYI Mohamed  
Dermatoesthétique  
11 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tél : 0522 20 78 25

Docteur LAGLAOUI B. Mohamed

الدكتور الكلاوي باخي محمد

Spécialiste des Maladies de la peau  
et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles

Esthétique ; Laser , Botox

Comblement des rides

Ancien attaché des hôpitaux de France

اختصاصي في أمراض الجلد

و الشعر و الأمراض التنسالية

خريج كلية الطب بتور - فرنسا

خبير محلف لدى المحاكم

علاج بالليزر، التجميل

علاج التجاعيد

Casablanca, ORDONNANCE MEDICALE

الدار البيضاء :

Casablanca Le, 14/09/2022

Monsieur ABDELKARIM HOUSSINE

- NOTE D'HONORAIRE

- EXERESE DE MOLUSCUMS PENDULUMS

- K20 = 500 DH

Dr LAGLAOUI BAKHYI Mohamed  
Dermatologue  
11 Rue Allal Ben Abdellah Casablanca  
Tél : 0522 20 78 25